

Date de l'arrêté : 12/02/2026 Objet : Agrément modulé du 01/03/2026 au 31/12/2026	République Française Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE Arrondissement : Forcalquier VENTEROL - COMMUNE
---	---

ARRÊTÉ
N° AR_2026_002

portant Agrément modulé du 01/03/2026 au 31/12/2026

- Vu l'article R.2324-24 du code de la santé publique ;
- Considérant les données prévisionnelles 2026 .

ARRETE

Article 1 : Pour la période du 01/03/2026 au 31/12/2026, la micro-crèche les Eterlous fonctionne avec la modulation de la capacité d'accueil suivante :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- de 8 heures à 8 heures 30 : 3 places
- de 8 heures 30 à 10 heures : 6 places
- de 10 heures à 15 heures : 10 places
- de 15 heures à 16 heures 30 : 6 places
- de 16 heures 30 à 17 heures 30 : 3 places

Le mercredi :

- de 8 heures à 8 heures 30 : 4 places
- de 8 heures 30 à 16 heures : 10 places
- de 16 heures à 17 heures : 8 places

Article 2 : la responsable technique est Mme Aurélie LEINER

Fait à VENTEROL, le 12 février 2026
Le Maire



Date de transmission de l'acte: 17/02/2026
Date de reception de l'AR: 17/02/2026
004-210402343-AR_2026_002-AR
A G E D I

AR_2026_002